

Entente de principe en vue de la fusion de la Coalition Avenir Québec et de l'Action démocratique du Québec

La Coalition Avenir Québec est née d'un constat clair qui est aussi un objectif ambitieux : *le Québec peut et doit faire mieux.*

Pour cela, les Québécois doivent s'unir autour d'un plan d'action qui leur redonnera confiance en l'avenir.

La Coalition a ainsi proposé, le 14 novembre 2011, des orientations précises et une série de gestes concrets autour de cinq grandes priorités :

- l'éducation;
- la santé;
- l'économie;
- la langue et la culture;
- la lutte à la corruption et l'intégrité de nos services publics.

De son côté, depuis sa création, l'Action démocratique du Québec (ADQ) défend courageusement les réformes réalistes et responsables dont le Québec a besoin, dans les domaines suivants :

- l'autonomie et l'identité du Québec;
- l'économie et le développement de nos richesses collectives;
- l'éducation et la famille;
- la santé;
- la sécurité publique.

Aussi, l'ADQ s'est toujours distinguée en souhaitant mieux d'État pour mieux gouverner, car c'est ce dont le Québec a besoin.

Forte de son aile parlementaire, l'ADQ incarne aujourd'hui, pour les Québécois, une réelle volonté de changement.

Le moment est venu de rassembler le plus grand nombre de Québécois en vue des prochaines élections afin de mettre un terme à la stagnation du Québec et de le faire hors du clivage souverainistes – fédéralistes.

Relancer le Québec avec une nouvelle offre politique implique que la Coalition et l'ADQ unissent leurs forces et qu'elles le fassent autour de leurs idées et de leur volonté d'incarner le changement et de remettre le Québec en mouvement.

Le rassemblement de la Coalition et de l'ADQ se fait donc sur la base des idées et des propositions de politiques publiques déjà mises de l'avant par les deux formations politiques ainsi que sur un certain nombre de mécanismes organisationnels.

Sur les idées :

1. L'ADQ adhère aux principes des propositions rendues publiques par la Coalition le 14 novembre 2011 dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la langue et la culture ainsi qu'en ce qui a trait à la lutte à la corruption et l'intégrité des services publics du Québec.
2. La Coalition souhaite mobiliser les Québécois derrière un nouveau projet de société. Son approche nationaliste rejoint le thème de l'autonomie, qui a toujours

- été au cœur du projet de l'ADQ. La Coalition va s'assurer, comme l'a toujours fait l'ADQ, que le Québec puisse disposer des moyens nécessaires afin d'assumer les responsabilités qui lui reviennent en tant que nation.
3. La Coalition fait sienne la contribution politique de l'ADQ et en reconnaît la richesse. Cette contribution servira à la rédaction du programme de la Coalition.
 4. Concernant la mixité public-privé de la pratique médicale, la Coalition s'engage à déployer un projet pilote qui pourrait s'échelonner sur deux ans. Ce projet reposera sur une proposition récente de l'ADQ.
 5. La Coalition partage la volonté exprimée par l'ADQ depuis de nombreuses années de favoriser une politique familiale dynamique et ambitieuse axée sur la liberté de choix et l'offre de services dans le respect de la capacité de payer des Québécois. La proposition de l'ADQ de remettre aux familles du Québec 100 \$ par semaine par enfant ne fréquentant pas le réseau public des garderies à contribution réduite sera évaluée dans le cadre de la rédaction du programme de la Coalition.

Sur les mécanismes organisationnels :

6. Au sein de l'exécutif national de la Coalition, composé de huit membres ayant le droit de vote, le vice-président proviendra de l'ADQ, et François Bonnardel, député de Shefford, représentera l'aile parlementaire de la Coalition.
7. Tous les membres actuels du personnel parlementaire de l'ADQ seront maintenus en poste dans le cadre de la création de l'aile parlementaire de la Coalition. Le personnel de la permanence de l'ADQ sera aussi maintenu.
8. L'actif et le passif de l'ADQ seront transférés à la Coalition.
9. Avant que l'adhésion de l'ADQ à la Coalition ne soit effective, l'ADQ fournira à la Coalition une liste de candidats potentiels évalués en vue de la prochaine campagne électorale.
10. Les anciens membres de l'ADQ, devenus membres de la Coalition, seront invités à participer activement à l'élaboration du programme politique de la Coalition.

Cette entente devra être entérinée lors d'un vote par les membres de l'ADQ.

Signé en deux exemplaires le _____, à _____

Le chef de l'Action démocratique
du Québec,

Le chef de la Coalition Avenir Québec,

Gérard Deltell

François Legault